
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.35PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 746'000.--
pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions
sur les réseaux électrique, eau et gaz**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 12 janvier 2015 en salle de conférences 109 du Service des énergies. Elle était composée de Madame Valérie DUVOISIN et Messieurs Olivier DI PRINZIO, David GRANDJEAN, Olivier KERNEN, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur. Monsieur Patrick DERIAZ était absent et non remplacé.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Gloria CAPT, de Monsieur André FAVRE, chef de la section des services généraux et de Monsieur Philippe GENDRET, chef de service.

Nous les remercions pour leur présence, la qualité de leur présentation ainsi que pour les renseignements fournis à la commission.

Introduction

Mis en place depuis 2008, les dépenses liées aux petites extensions ou l'amélioration des réseaux, compteurs,... sont inscrites au budget des investissements, permettant ainsi d'augmenter la réactivité du Service des énergies dans le remplacement d'installations ou la réalisation de petites extensions.

Crédit d'investissement pour 2015

- *Le réseau EAU (Fr. 150'000.-)* : il y a environ 3'300 compteurs d'eau sur le réseau yverdonnois qui ont une durée de vie d'environ 30 ans. Leur renouvellement programmé est estimé à environ 100 compteurs pour 2015 d'un montant de Fr. 20'000.- et pour les cas non prévisibles (nouvelles constructions, endommagement,...), il est prévu 100 compteurs supplémentaires dits de remplacement pour un montant égal. Pour les compteurs c'est donc un crédit de Fr. 65'000.- (accessoires et main-d'œuvre compris) qui est demandé et un crédit de Fr. 85'000.- pour les modifications et extensions de réseaux (nouvelles constructions, borne hydrante,... par exemple).

- *Le réseau GAZ (Fr. 180'000.-)* : il y a environ 3'000 compteurs de gaz sur le réseau yverdonnois et 14 communes environnantes qui ont une durée de vie d'environ 20 ans. Leur renouvellement programmé est estimé à environ 150 compteurs pour 2015 d'un montant de Fr. 30'000.-- et pour les cas non prévisibles (nouvelles constructions, endommagement,...), il est prévu 150 compteurs dits de remplacement pour un montant égal. Pour les compteurs c'est donc un crédit de Fr. 80'000.- (accessoires et main-d'œuvre compris) qui est demandé et un crédit de Fr. 100'000.- pour les modifications et extensions de réseaux (nouvelles constructions, raccordement lié à des fouilles,... par exemple)

- *Le réseau ELECTRICITE (Fr. 341'000.-)* : il y a environ 17'000 compteurs électriques installés sur la commune d'Yverdon qui ont une durée de vie d'environ 20 ans. La durée de vie d'un compteur électrique n'est pas fixe, elle dépend de la fiabilité de l'appareil. Chaque année METAS (organe de surveillance de la confédération) organise des sondages de contrôle sur différents lots de compteurs. Si après un deuxième examen le lot contrôlé n'est toujours pas certifié par un laboratoire accrédité par METAS, les compteurs doivent être changés. Leur renouvellement programmé est estimé à environ 400 compteurs pour 2015 d'un montant de Fr. 56'000.- et pour les cas non prévisibles (nouvelle construction, endommagement,...), il est prévu 500 compteurs dits de remplacement pour un montant de Fr. 70'000.-. Pour les compteurs c'est donc un crédit de Fr. 161'000.- (accessoires et main-d'œuvre compris) qui est demandé et un crédit de Fr. 180'000.- pour les modifications et extensions de réseaux (nouvelles constructions, armoires de distribution,... par exemple).

- *Le réseau (FO) fibre optique (Fr. 75'000.-)* : Ce montant est destiné à satisfaire les besoins de raccordement des bâtiments communaux (écoles, station de pompes pour STEP,...). Les sites sont représentés sur la carte ci-dessous. Le montant permet de réaliser des travaux de génie civil, tirage de fibres, introduction et soudure. Cette demande de crédit

n'est pas redondante avec la demande de crédit PR13.30PR du 24 septembre 2013 – (Accepté par le Conseil communal le 12 décembre 2013, avec amendement article 1 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr.1'410'000.- pour la réalisation de l'étape 3 du réseau fibre optique primaire et pour la réalisation d'un quartier test en FTTH).

Plan synoptique du réseau communal de fibres optiques

Situation en juin 2013

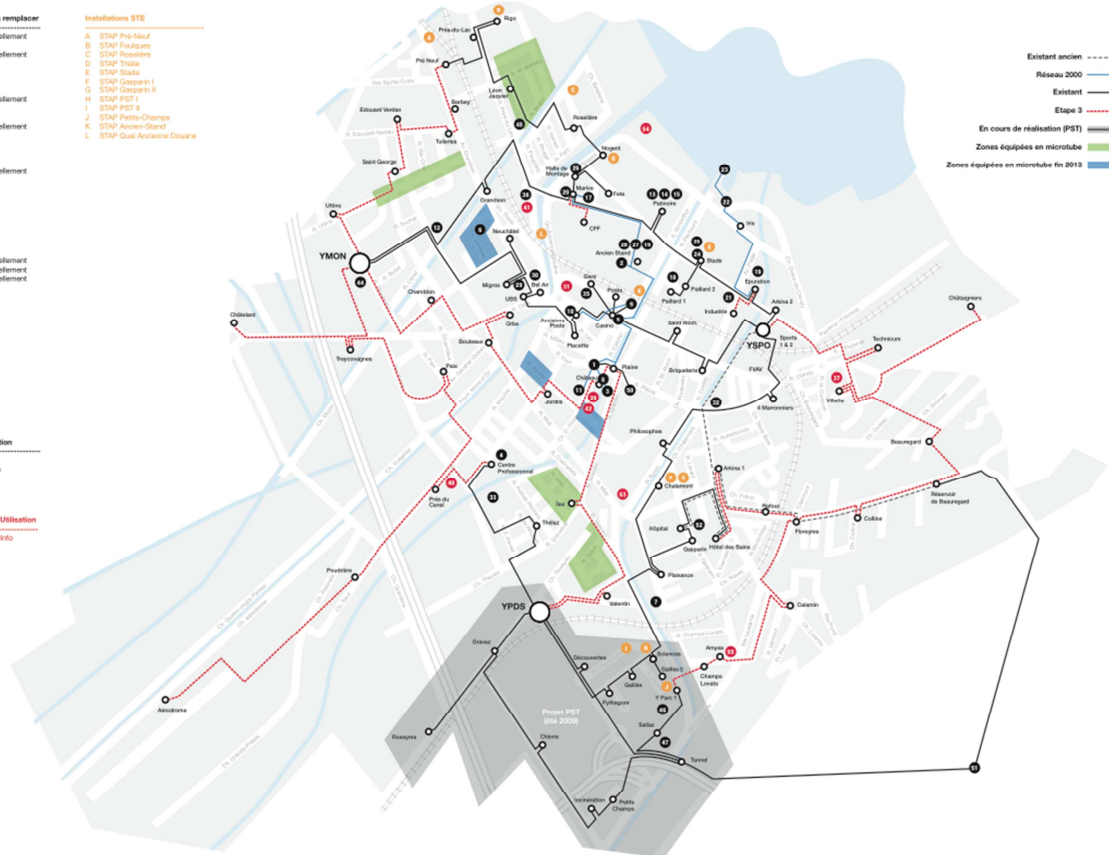


Num.	Site actuel	Fibre à remplacer
1	Hôtel-de-ville	eventuellement
2	Service des Energies	non
3	Police	eventuellement
4	Ecole Léon-Michaud	non
5	Théâtre Barro-Basso	non
6	Ecole Fontenay	non
7	Ecole Pasteur	non
8	Château	eventuellement
9	Office du tourisme	non
10	Bibliothèque	non
11	Ecole Prestabozz	eventuellement
12	Ecole Chauxnat	non
13	Place courante	non
14	Piscine	non
15	Place nouvelle	non
16	STE Voire	eventuellement
17	Pompier	non
18	Service sociaux	non
19	STE STEP	non
20	Marve	non
21	STE Jardins	non
22	Camping	non
23	Mot du camping	non
24	Stade station électrique	non
25	Stade bureau intercant	non
26	Quai de rognat	eventuellement
27	STE Vila rose administration	eventuellement
28	SEN / Mia rose ancien stand	eventuellement
32	Ecole quatre mammoniers	
35	Kiosque de la gare	
44	Ecole Montagny	
45	Ecole Pils du lac	
46	Yparc	non
47	Service des autos	non
50	CNV	
51	Réservoir du Morbillaz	
52	Centre Thermal	

Num.	Site raccourci	Utilisation
29	Neuchâtel 2	Info
30	Tour Bal-Air -> Neuchâtel 2	Canton
31	Ecole aux Iles	Info
36	Maison Musique	

Num.	Site demandé	Utilisation	
31	2	Ecole Place d'armes	Info
37	6	Ecole Villeret	
38		Ecole Salle de gym Pasteur	
40	7	Ecole Pierre de Savoie	
42	6	Ecole Jardin	
43		Ecole Pils du canal	
53		Centre funéraire	
54		Petit Globe	
55		Archives	

Installations STE	
A	STAP Pils-Naud
B	STAP Foulquens
C	STAP Pesevère
D	STAP Thelle
E	STAP Sauge
F	STAP Gaspard I
G	STAP Gaspard II
H	STAP PST I
I	STAP PST II
J	STAP Petite-Champs
K	STAP Accens-Chard
L	STAP Quai Alexandre-Dumas



Conclusion :

Ce préavis permet au Service des énergies d'anticiper et de se prévaloir en vue des modifications dans le réseau qui sont à venir pour 2015. La commission a relevé que l'objectif communiqué par les autorités fédérales est l'ouverture totale du marché de l'électricité en Suisse à compter du 1^{er} janvier 2018. À partir de cette date, les petits consommateurs (notamment les PME) pourront eux aussi choisir librement leur fournisseur d'électricité, ce qui aura pour conséquence le remplacement d'une grande partie des compteurs électriques de la commune au risque d'engendrer des coûts subséquents pour notre ville dans un délai relativement courts. (*env. 10'000 compteurs seraient à remplacer*).

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission, après délibération et au vu de ce qui précède, vous propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis PR14.35PR tel que présenté par la Municipalité.

Pascal Gafner, rapporteur